



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français ▼

## Demande en ligne d'autorisation de défrichement (Service en ligne)

Ministère chargé de l'agriculture

Toute opération volontaire entraînant la destruction de l'état boisé d'un terrain et mettant fin à sa destination forestière est considérée comme un défrichement et nécessite une autorisation préalable, sauf si elle est la conséquence indirecte d'opérations entreprises en application d'une servitude d'utilité publique (distribution d'énergie par exemple).

Le dépôt de la demande ne vaut pas autorisation.

Remplace le cerfa n°13262\*01, qui n'est plus en vigueur.

S'il le souhaite, le propriétaire des terrains à défricher (ou son mandataire) peut faire la demande d'autorisation par

courrier recommandé avec accusé de réception ou par voie électronique à l'aide du formulaire [cerfa n°13632\\*07 \(https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R19258\)](https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R19258). La demande est alors à transmettre :

- à la direction départementale des territoires (DDT ou DDTM) du département dans lequel est situé le terrain,
- en outre-mer, à la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF).

Accéder au  
service en ligne ↗  
(<https://agriculture-portal.6tzen.fr/default/requests/cerfa13632/>)

Vérfifié le 13 juillet 2016 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

### Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

### Nous connaître

- À propos
- Aide
- Contact

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- [legifrance.gouv.fr](https://legifrance.gouv.fr)
- [gouvernement.fr](https://gouvernement.fr)
- [data.gouv.fr](https://data.gouv.fr)

### **Nos partenaires**

- 

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0